

## **Entente entre un consultant et un client de l'école *Écoute Ton Corps***

### **ENTRE**

Nom : .....  
Siret : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Contact Skype : .....

### **ET**

Nom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Contact Skype : .....

**Ci-après nommé le « Consultant »**

**Ci-après nommé le « Client »**

**Cette entente est convenue entre les parties, à la suite du premier entretien.**

### **Objectifs des consultations**

Lors de la première consultation d'une durée de 1 h 30, le Consultant aide le Client à :

1. identifier le cœur du problème dans la situation qui le préoccupe ;
2. devenir conscient de l'impact de cette problématique dans tous les autres domaines de sa vie ;
3. clarifier la cause de la difficulté rencontrée ;
4. définir précisément l'objectif qu'il veut atteindre dans cette situation ;
5. identifier les obstacles qui l'empêchent d'atteindre son objectif ;
6. déterminer une action concrète pour l'aider à atteindre graduellement son objectif.

### **L'objectif du Client est:**

.....  
.....  
.....

Cette structure de consultation s'adresse à une personne qui désire améliorer sa qualité de vie en développant ses ressources personnelles. Elle a la capacité et la volonté de faire une démarche structurée favorisant l'apprentissage de l'autonomie. Elle ne s'adresse pas à une personne en situation de crise aiguë nécessitant une intervention d'urgence ou souffrant d'une pathologie psychologique.

Le Consultant ne peut promettre de résultats spécifiques puisque ceux-ci dépendent de la motivation et du degré d'investissement du Client. Cependant, si le Consultant réalise en cours de route que cette démarche n'apporte pas de mieux-être au Client, il l'orientera vers d'autres ressources mieux adaptées à son besoin. Dans le même ordre d'idée, il est de la responsabilité du Client d'informer son Consultant s'il constate que cette démarche n'améliore pas sa qualité de vie.

Ce type d'accompagnement ne remplace pas une consultation médicale et le Consultant ne peut établir aucun diagnostic médical ou psychologique.

### **Nombre et coût des consultations**

Les consultations peuvent avoir lieu soit au cabinet du Consultant, soit par téléphone ou par Skype.

Après la première consultation, le Client et le Consultant s'entendent sur le nombre et le rythme de consultations d'une heure nécessaires à l'atteinte de l'objectif du Client. Toutefois, cet engagement peut être annulé à tout moment selon la volonté de l'une ou l'autre des parties. Les consultations qui n'ont pas lieu ne sont pas dues.

Le Consultant facture ses services selon le tarif horaire établi par l'école *Écoute Ton Corps* soit :

- 60€ pour une consultation de 1 h
- 80€ pour une consultation de 1 h 30
- 90€ pour une consultation de 2 h

## **Entente entre un consultant et un client de l'école *Écoute Ton Corps***

Le Consultant peut offrir des réductions ainsi qu'un forfait (par exemple 250 € pour 5 séances). Si le Consultant est exonéré de TVA, la mention doit en être faite sur la facture. Les séances sont hors d'un cadre réglementé à l'extérieur du Canada et ne donne droit à aucun remboursement par la sécurité sociale ni les assurances.

### **Engagement du Consultant**

- Le Consultant ne fait pas de consultation et ne donne pas de conseils par courriel.
- Si le Client a besoin de soutien entre les consultations, il doit prendre un rendez-vous avec le Consultant.
- Le Consultant n'établit aucun diagnostic ni prescription et ne donne aucune directive de choix de vie (ex : lors d'un désaccord au sein d'un couple).
- Le Consultant respecte le code de déontologie de l'école *Écoute Ton Corps*. Celui-ci peut être consulté en tout temps sur le site Internet d'*Écoute Ton Corps* au [www.ecoutetoncorps.com](http://www.ecoutetoncorps.com) sous l'onglet 'Contactez-nous/Consultations'.

### **Engagement du Client**

- Le Client s'engage à être ponctuel. S'il arrive en retard, la consultation se terminera tout de même à l'heure prévue.
- Le Client s'engage à respecter ses rendez-vous. Toute consultation qui n'est pas annulée au minimum deux jours à l'avance est due.
- Le Client est responsable des actions choisies et de leurs réalisations, car le Consultant ne peut ni les choisir ni les réaliser à sa place. Dans le cas où le Client n'effectue pas les actions planifiées et qu'il n'observe pas d'amélioration significative dans sa qualité de vie, après deux ou trois séances l'accompagnement cesserait.
- Le Client s'engage à faire appel au médecin de son choix si des symptômes physiques ou psychologiques dépassant le cadre de cet accompagnement apparaissent.
- Le Client s'engage à ne pas cesser les traitements médicaux qui ont pu lui être prescrits jusque-là, sans l'avis de son médecin. S'il les cesse, ce sera son entière responsabilité, car aucun consultant ne peut suggérer la cessation de traitements.

**Le Consultant :** Mention « lue et approuvée »

Lue et approuvée le.....

Signature:

.....

Nom :

.....

**Le Client :** Mention « lue et approuvée »

Lue et approuvée le.....

Signature :

.....

Nom :

.....

En cas de litige, il est possible de communiquer avec un dirigeant de l'école *Écoute Ton Corps* en écrivant à [consultant@ecoutetoncorps.com](mailto:consultant@ecoutetoncorps.com)